



## Hébergement HLM

-----  
Par Annelaure

Bonjour,

Mon oncle et ma tante habitent dans un logement social depuis plusieurs années, malheureusement mon oncle est décédé il y'a peu, de ce fait le bail a été transféré à son épouse.

Ma tante ne souhaitant pas vivre seule me demande de venir vivre avec elle, nous allons informé le bailleur hlm qu'elle m'héberge et je serai donc reconnu comme occupante vivant avec elle.

La question qui se pose est que je souhaite payer le loyer car ma tante n'a pas de grands moyens, puis-je en informer le bailleur pour que cela ne soit pas perçu comme de la sous location ? Nous souhaitons être dans la légalité vis à vis du bailleur.

Est-ce un problème si je paye le loyer ? Si oui, il y'a t'il un recours pour que cela rentre dans la légalité ? Puis-je être inscrite sur le bail ?

Si ces information peuvent être utiles, j'ai moins de 30 ans, une demande de logement social en cours, et je ne dépasse pas les plafonds de ressources.

Merci d'avance pour votre réponse.